

**Décisions de l'OFSP
concernant l'admission de produits phytosanitaires
dans la liste des matières auxiliaires de l'agriculture visées
à l'art. 3a de la loi du 21 mars 1969 sur les toxiques**

du 19 juillet 2005

L'Office fédéral de la santé publique,

vu l'art. 3a, al. 5, de la loi du 21 mars 1969¹ sur les toxiques et les art. 17a et 17b de l'ordonnance du 19 septembre 1983² sur les toxiques, et vu les décisions du 15 avril 2005 de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) d'inscrire, en vertu de l'art. 15 de l'ordonnance du 23 juin 1999³ sur les produits phytosanitaires, des produits phytosanitaires dans la liste des produits phytosanitaires non soumis à autorisation⁴, pour autant que ces décisions soient passées en force,

arrête:

1. Admission dans la liste

Les produits phytosanitaires figurant en annexe sont admis avec les charges y afférentes dans la liste des matières auxiliaires de l'agriculture visées à l'art. 3a de la loi sur les toxiques (liste des toxiques), après que la Commission de recours DFE (REKO/DFE) a déclaré irrecevables les recours contre les décisions de l'OFAG d'inscrire des produits phytosanitaires dans la liste des produits phytosanitaires non soumis à autorisation, pour autant qu'ils soient mentionnés ci-après dans l'annexe, et qu'aucune autre voie de recours n'a été saisie.

2. Entrée en vigueur et publication de la liste mise à jour

Pour autant que les présentes décisions d'admission soient passées en force, l'admission de ces produits phytosanitaires dans la liste fera l'objet d'une publication dans la Feuille fédérale après expiration du délai de recours. Les produits phytosanitaires ainsi admis figureront dans la liste des matières auxiliaires de l'agriculture, mise à jour conformément à l'art. 17d de l'ordonnance sur les toxiques et à l'art. 17 de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires.

¹ RS 813.0

² RS 813.01; RO 1999 2036

³ RS 916.161; RO 1999 2045

⁴ Cf. décisions de portée générale de l'OFAG dans FF 2005 2605.

3. Droit de la concurrence et droit de la propriété intellectuelle

Ces décisions d'admission ne portent pas atteinte aux réglementations du droit de la concurrence et du droit de la propriété intellectuelle.

4. Voies de droit

Ladite publication n'implique pas une extension de la qualité pour recourir, qui est régie par l'art. 48 de la loi fédérale sur la procédure administrative⁵ (cf. aussi l'art. 31 de la loi sur les toxiques). Quiconque a qualité pour recourir peut, dans les trente jours suivant la publication dans la Feuille fédérale, déposer auprès du Département fédéral de l'intérieur, 3003 Berne, un recours contre les décisions respectives. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires. Il doit indiquer les conclusions, motifs et moyens de preuve, et porter la signature du recourant ou de son mandataire, lequel joint les pièces invoquées comme moyens de preuve si elles se trouvent en ses mains.

19 juillet 2005

Office fédéral de la santé publique:

Le directeur, Thomas Zeltner

⁵ RS 172.021

Produits phytosanitaires

1. Groupe de produits

a. Caractéristiques des produits

Substance(s) active(s): Dazomet (DMTT) 98 %
Type de formulation: GR (Granulés)

b. Produits commerciaux:

Basamid Granule	Numéro d'homologation suisse: F-3632 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: France Numéro d'homologation étranger: 6800403 Responsable de mise sur le marché/fabricant: BASF Agro SAS, 16, chemin du Professeur Depéret, F-69160 Tassin-la-Demilune
Crittomet	Numéro d'homologation suisse: I-3619 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: Italie Numéro d'homologation étranger: 4419 Responsable de mise sur le marché/fabricant: Siapa S.R.L., Centro uffici San Siro Fab. D'Ala 1, Via Caldera 21, I-20153 Milano
Siltomet	Numéro d'homologation suisse: I-3621 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: Italie Numéro d'homologation étranger: 5356 Responsable de mise sur le marché/fabricant: Siapa S.R.L., Centro uffici San Siro Fab. D'Ala 1, Via Caldera 21, I-20153 Milano
Fongosan	Numéro d'homologation suisse: A-3606 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: Autriche Numéro d'homologation étranger: 990/0 Responsable de mise sur le marché/fabricant: F. Joh. Kwizda, Dr. Karl Lueger-Ring 6, A-1011 Wien

2. Groupe de produits

a. Caractéristiques des produits

Substance(s) active(s): Prosulfocarbe 800g/l
Type de formulation: EC (Concentré émulsifiable)

b. Produits commerciaux:

Boxer	Numéro d'homologation suisse: D-3602 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: Allemagne Numéro d'homologation étranger: 033838-00 Responsable de mise sur le marché/fabricant: Syngenta Agro GmbH, D-63477 Maintal
Defi	Numéro d'homologation suisse: F-3658 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: France Numéro d'homologation étranger: 8700462 Responsable de mise sur le marché/fabricant: Syngenta Agro SAS, 20, rue de Marat, F-78210 Saint-Cyr-l'Ecole
Defi Jardin	Numéro d'homologation suisse: F-3659 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: France Numéro d'homologation étranger: 2030172 Responsable de mise sur le marché/fabricant: Syngenta Agro SAS, 20, rue de Marat, F-78210 Saint-Cyr-l'Ecole
Duel +	Numéro d'homologation suisse: F-3660 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: France Numéro d'homologation étranger: 2020181 Responsable de mise sur le marché/fabricant: Phyteo - Service, Cidex 419, Pontijou, F-41500 Maves
Arcade	Numéro d'homologation suisse: I-3626 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: Italie Numéro d'homologation étranger: 8523 Responsable de mise sur le marché/fabricant: Syngenta Crop Protection S.p.A., Via Gallarate, 139, I-20151 Milano
Boxer	Numéro d'homologation suisse: A-3618 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: Autriche Numéro d'homologation étranger: 2525/0 Responsable de mise sur le marché/fabricant: Syngenta Agro GmbH, Anton-Baumgartner- Strasse 125, A-1230 Wien

Defi	Numéro d'homologation suisse: A-3619 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: Autriche Numéro d'homologation étranger: 2525/1 Responsable de mise sur le marché/fabricant: TBH Agrochemie GmbH, Grossfeiting 16a, A-8412 Allerheiligen
------	---

3. Groupe de produits

a. Caractéristiques des produits

Substance(s) active(s):	Napropamide 450g/l
Type de formulation:	SC (Suspension concentrée)

b. Produits commerciaux:

Devrinol FL	Numéro d'homologation suisse: D-3606 Charges: – Pays d'origine: Allemagne Numéro d'homologation étranger: 023916-00 Responsable de mise sur le marché/fabricant: BASF Aktiengesellschaft, Länderbereich Alle- magne, Postfach 120, D-67114 Limburgerhof
Devrinol F	Numéro d'homologation suisse: I-3624 Charges: – Pays d'origine: Italie Numéro d'homologation étranger: 7483 Responsable de mise sur le marché/fabricant: Chadwick House, Birchwood Park, Warrington, WA3 6AE Cheshire

4. Groupe de produits

a. Caractéristiques des produits

Substance(s) active(s):	Dithianon 70 %
Type de formulation:	WG (Granules dispersibles dans l'eau)

b. Produits commerciaux:

Delan WG	Numéro d'homologation suisse: D-3605 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: Allemagne Numéro d'homologation étranger: 004424-00 Responsable de mise sur le marché/fabricant: BASF Aktiengesellschaft, Länderbereich Allemagne, Postfach 120, D-67114 Limburgerhof
----------	--

Delan WG
Numéro d'homologation suisse: F-3647
Charges: 1 (voir dernière page)
Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 9600395
Responsable de mise sur le marché/fabricant:
BASF Agro SAS, 16, chemin du Professeur
Depéret, F-69160 Tassin-la-Demilune

Tianon WG
Numéro d'homologation suisse: I-3623
Charges: 1 (voir dernière page)
Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 10977
Responsable de mise sur le marché/fabricant:
Scam, Via Bellaria 164,
I-41050 S.Maria di Mugnano

5. Groupe de produits

a. Caractéristiques des produits

Substance(s) active(s): Dithianon 75 %
Type de formulation: WP (Poudre mouillable)

b. Produits commerciaux:

Agrition 75 P.B.
Numéro d'homologation suisse: I-3628
Charges: 1 (voir dernière page)
Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 10002
Responsable de mise sur le marché/fabricant:
Agrimport, Via Piani 1, I-39100 Bolzano

Conal
Numéro d'homologation suisse: I-3629
Charges: 1 (voir dernière page)
Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 6803
Responsable de mise sur le marché/fabricant: Du
Pont de Nemours Italiana SRL, Via A.Volta 16,
I-20093 Cologno Monzese

Delan
Numéro d'homologation suisse: I-3630
Charges: 1 (voir dernière page)
Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 4507
Responsable de mise sur le marché/fabricant:
Syngenta Crop Protection S.p.A.,
Via Gallarate, 139, I-20151 Milano

Ditiak	Numéro d'homologation suisse: I-3632 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: Italie Numéro d'homologation étranger: 11169 Responsable de mise sur le marché/fabricant: Kemipharm S.R.L., Via Bitteri 9, I-44045 Renazzo
Thian	Numéro d'homologation suisse: I-3634 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: Italie Numéro d'homologation étranger: 10747 Responsable de mise sur le marché/fabricant: Agrowin Biosciences S.R.L., Via Montegrappa 7, I-24121 Bergamo

6. Groupe de produits

a. Caractéristiques des produits

Substance(s) active(s):	Chlorprophame (CIPC) 300g/l
Type de formulation:	HN (Nébulisation à chaud)

b. Produits commerciaux:

Luxan GRO-STOP FOG	Numéro d'homologation suisse: D-3608 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: Allemagne Numéro d'homologation étranger: 024255-00 Responsable de mise sur le marché/fabricant: LUXAN B.V., Industrieweg 2, NL-6662 PA Elst (Gld)
Polder 300HN	Numéro d'homologation suisse: F-3639 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: France Numéro d'homologation étranger: 2000100 Responsable de mise sur le marché/fabricant: Agrichem BV, Koopvaardijweg 8, NL-4906 Oosterhout
Tuberprop 300 HN	Numéro d'homologation suisse: F-3640 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: France Numéro d'homologation étranger: 2000101 Responsable de mise sur le marché/fabricant: Agrichem BV, Koopvaardijweg 8, NL-4906 Oosterhout

Luxan Gro-Stop Fog	Numéro d'homologation suisse: A-3602 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: Autriche Numéro d'homologation étranger: 2818/0 Responsable de mise sur le marché/fabricant: LUXAN B.V., Industrieweg 2, NL-6662 PA Elst (Gld)
Neo-Stop L300 HN	Numéro d'homologation suisse: A-3603 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: Autriche Numéro d'homologation étranger: 2813/0 Responsable de mise sur le marché/fabricant: Bayer Austria GmbH, Lerchenfelder Gürtel 9-11, A-1164 Wien

7. Groupe de produits

a. Caractéristiques des produits

Substance(s) active(s):	MCPB 400g/l
Type de formulation:	SL (Concentré soluble)

b. Produits commerciaux:

Tropotox	Numéro d'homologation suisse: A-3610 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: Autriche Numéro d'homologation étranger: 1052/1 Responsable de mise sur le marché/fabricant: Agria Reisebüro-Handelsgesellschaft m.b.H., Marktplatz 16, A-8081 Heiligenkreuz/ Waasen
Tropotox	Numéro d'homologation suisse: A-3611 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: Autriche Numéro d'homologation étranger: 1052/0 Responsable de mise sur le marché/fabricant: Bayer Austria GmbH, Lerchenfelder Gürtel 9-11, A-1164 Wien
Tropotox	Numéro d'homologation suisse: A-3612 Charges: 1 (voir dernière page) Pays d'origine: Autriche Numéro d'homologation étranger: 1052/2 Responsable de mise sur le marché/fabricant: Fertimport GmbH, Wienerbergstrasse 3, A-1100 Wien

Charges:

Charge 1:

Seules les personnes titulaires d'une autorisation générale de faire le commerce des toxiques sont autorisées à remettre des produits à titre commercial.

Décisions de l'OFSP concernant l'admission de produits phytosanitaires dans la liste des matières auxiliaires de l'agriculture visées à l'art. 3a de la loi du 21 mars 1969 sur les toxiques

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	28
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.07.2005
Date	
Data	
Seite	4173-4181
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 775

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.